Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240219-BC2024-008-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/02/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 19 FEVRIER 2024

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MISSION CONTRACTUALISATIONS

Demandes de subventions 2024 au titre de la dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

N°BC2024-008

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**21**
Nombre de pouvoirs	**3**
Votants	**24**
Secrétaire de séance : Jérôme DEPONDT	

L'an 2024, le 19 février à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Talal ABDELKADER (DREUX), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pascal LEPETIT (OULINS), Pierre SANIER (BU)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a été sollicitée pour présenter des projets dans le cadre des subventions allouées au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

1- Accueil des gens du voyage

Le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) 2023-2029 d'Eure-et-Loir a été signé en mai 2023. Il présente des recommandations opérationnelles concernant les aménagements et les infrastructures, en plus de définir des mesures d'accompagnement social et éducatif adaptées à chaque territoire.

Les recommandations de ce schéma devant être mises en place sans délai, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux souhaite bénéficier de l'opportunité offerte par la mise à disposition par la commune de Saint-Lubin-des-Joncherets d'une parcelle pour y aménager une aire d'accueil permanente de 10 emplacements (soit 20 places de caravanes).

Le budget prévisionnel a été évalué sur la base de projets similaires et sur les estimations inscrites dans le SDAHGV et s'établit à 950 000€. L'Etat participe au financement de ce projet à travers la DETR avec une subvention de 50% sur une dépense plafonnée à 15 245€ par place de caravane, soit une dépense totale plafonnée à 304 900€ et **une subvention prévisionnelle de 152 450€.**

2- Création du « Quartier Spectaculaire » à Vernouillet – phase 2

Conformément à la projection pluriannuelle présentée au bureau communautaire du 23 janvier 2023, ce projet a été phasé afin de tenir compte des délais de réalisation du projet mais aussi des calendriers des différents financeurs.

Pour rappel, ce projet de requalification urbaine de l'entrée sud du cœur urbain de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux autour de l'atelier à spectacle est un des trois secteurs de projets identifiés dans le cadre de Territoire Pilote de Sobriété Foncière. Il s'agit de faire émerger un écosystème culturel autour de l'atelier à spectacle en réhabilitant le bâtiment actuel (désamiantage, toiture, coque etc.), en réaménageant les espaces extérieurs et en requalifiant les friches qui entourent le site (notamment friche Mang). L'ambition partagée par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la ville de Vernouillet est de conduire un projet exemplaire, tant en termes de sobriété (recyclage du foncier, économies d'énergie) que d'ouverture, le projet mêlant espaces publics, développement de filières économiques, culturelles, diffusion de la culture, résidence d'artiste etc.

La première phase du projet a obtenu une subvention de 365 035 € (30% d'une dépense de 1 113 450 €) en 2023 au titre du contrat de plan Etat Région (CPER).

La deuxième phase du projet, sujet de la présente demande de subvention, représente un montant de 2 290 000 € pour lequel un financement de **30% soit 687 000 €** est demandé.

3- Raccordement de l'assainissement de Montreuil à la station d'épuration de Dreux – phase 1

La commune de Montreuil dispose d'un réseau d'assainissement obsolète dont la station d'épuration est sous dimensionnée et qui conduit à des niveaux de rejets moyens non conformes.

Les travaux consistent, d'une part à raccorder le réseau d'assainissement de la commune à la STEP de Dreux, d'autre part à étendre le réseau d'assainissement collectif aux hameaux de la commune non couverts actuellement.

Une première subvention au titre de la DETR a été obtenue en 2022 afin de financer l'étude stratégique. Cette étude se terminant en 2024, la première phase de travaux concernant le hameau de Fermaincourt pourrait commencer en fin d'année 2024 ou en début d'année 2025.

L'enveloppe affectée aux travaux est estimée à 703 652 € pour laquelle une subvention au titre de la DETR est demandée à hauteur de **50%, soit 351 826 €.**

4- Aménagement du futur bâtiment des services techniques rendu obligatoire par l'extension du centre de tri

Dans le cadre du projet de déménagement des services techniques de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux sur le site de la Radio, le rez-de-chaussée du bâtiment D-E nécessite d'être aménagé pour

accueillir d'une part les ateliers (patrimoine bâti, mécanique, stockage etc.), d'autre part afin d'y créer une mezzanine accueillant les bureaux, vestiaires et les locaux administratifs des services.
Ce réaménagement s'accompagnera d'un important travail d'isolation de cet ancien bâtiment industriel afin de garantir le confort thermique des usagers mais également de réduire les couts de fonctionnement sur le long terme.
Le chauffage par géothermie est envisagé et pourra faire l'objet de demandes de subventions complémentaires ultérieurement.
Le cout de cet aménagement est estimé à 2 500 000 € pour lequel une subvention au titre de la DSIL de **30%, soit 750 000 €** est demandée.

5- Création d'un observatoire du foncier invisible
La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est un des 7 territoires lauréats dans le cadre de la démarche « Territoires Pilotes de Sobriété Foncière » (TPSF), initiée par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations aux Collectivités Territoriales et le Ministère de la Transition Écologique, en s'appuyant sur l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) au travers de son plan national Action Cœur de Ville (ACV), la Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature (DGALN) et le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA).
La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'y est inscrite afin d'anticiper les changements profonds auxquels nous allons collectivement devoir faire face, au niveau du territoire intercommunal mais également dans chacune des communes.
À l'issue des travaux menés grâce à la démarche TPSF et dans le cadre de l'adhésion au Cerema, la collectivité a souhaité poursuivre la réflexion sur le volet observation et connaissance du foncier, en particulier du foncier dit invisible.

La collectivité a donc fait appel au Cerema, dans le cadre de son adhésion, et à travers sa direction technique Territoires et Ville et sa direction territoriale Normandie-Centre, afin d'être accompagnée dans cette construction.
L'objectif de la mission consistera à identifier le « foncier invisible », c'est-à-dire le foncier mobilisable dans l'enveloppe urbaine, en renouvellement, dent creuse, densification ou remobilisation d'immobilier vacant.
L'identification des gisements se fera en cumulant plusieurs méthodologies complémentaires qui seront adaptées en fonction des typologies de gisement concernés.
Un focus sera fait sur le bâti agricole vacant, en friche, ou en passe de le devenir.
Le montant de cette étude est estimé à 54 250 € et pour lequel une subvention de **20%, soit 10 850 €,** est demandée au titre de la DETR.

6- Etude préparatoire à l'actualisation du SCOT : dispositif « + 4°C »
Afin de répondre à l'obligation de réaliser un bilan de son SCOT avant juin 2025, de mettre ce dernier en compatibilité avec les SRADDET Centre-Val de Loire et Normandie ainsi qu'avec les différentes évolutions règlementaires, et enfin d'intégrer les communes non couvertes actuellement par le SCOT, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux va mettre en œuvre l'actualisation de son SCOT.
Afin de moderniser ce document stratégique et ainsi répondre aux défis posés par l'adaptation au changement climatique, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux envisage de faire appel au CEREMA pour bénéficier d'un accompagnement à travers le dispositif « +4°C ». Ce dispositif aura vocation à mettre en œuvre de nouvelles méthodes participatives de concertation et d'association de la société civile avec un travail collaboratif plus poussé avec les partenaires.
L'accompagnement en ingénierie (80 à 100 jours et 2 ans de suivi) permettra la réalisation d'un diagnostic et l'élaboration de trajectoires qui nourriront la révision du SCOT. L'intérêt de cette démarche est également de capter des bureaux d'étude performants apportant une méthodologie de travail innovante.

Le cout de cet accompagnement du CEREMA est estimé à 100 000 € pour lequel une subvention de **20% soit 20 000 €** est demandée. D'autres subventions pourront également être envisagées (Fonds Vert, région etc.).

En synthèse, les subventions demandées en 2024 dans le cadre de la campagne DSIL-DETR, sont les suivantes :

PROJET	PRIORITE	SUBVENTION DEMANDEE	MONTANT DU PROJET HT
Accueil des Gens du Voyage	1	152 450€	950 000€
Quartier Spectaculaire tranche 2	2	DSIL CPER : 687 000 € (30%)	2 290 000 €
Raccordement des eaux usées de Montreuil à la STEP de Dreux	3	DETR : 351 826 € (50%)	703 652 €
Aménagement du futur bâtiment des services techniques rendu obligatoire par l'extension du centre de tri	4	DSIL 750 000 € (30%)	2 500 000 €
Création d'un observatoire du foncier	5	DETR 10 850 € (20%)	54 250 €
Etude préparatoire à l'actualisation du SCOT « +4 degrés »	6	DETR 20 000 € (20%)	100 000 €

VU la circulaire du 5 décembre 2023 de la préfecture d'Eure-et-Loir relative à l'appel à projet 2024 de la DETR et de la DSI ;
VU le 11° de la délibération n° 2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire pour arrêter les plans de financement et solliciter l'attribution de toute demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE les projets présentés au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2024 ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à déposer les dossiers de demandes de subventions et à réaliser toutes les démarches et actions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 29 février 2024

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 29/02/2024

Gérard SOURISSEAU
Président

Jérôme DEPONDT
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.